

# Judéo-Provençal comtadin et Judéo-Romain : deux cas de ghettoisation linguistique



Cyril ASLANOV, Université Hébraïque de Jérusalem

## >>> RÉSUMÉ

*Entre 1302 et 1571, le judéo-provençal a vu son aire de décision se restreindre jusqu'au moment où il ne fut plus parlé que dans le cadre étroit des "carriero". Là cette langue subit un processus de ghettoisation dont on perçoit les traces à travers les quelques monuments linguistiques qui sont à la disposition des chercheurs. À dire vrai, cette évolution est allée de pair avec la relégation du provençal rhodanien au statut de patois. Ce développement parallèle de la langue des Juifs et des Gentils en terre pontificale mérite d'être comparé avec les destinées du parler judéo-romain qui depuis la fermeture du ghetto en 1556 s'est développé presque en vase clos, au point que le parler populaire des Romains non-juifs diverge notablement du giudeo-romanesco. Je voudrais comparer ces deux développements historiques afin de dresser une typologie de la différence linguistique juive en contexte pontifical. Cette approche comparative permettra de saisir la spécificité de deux langues juives — chواديت et giudeo-romanesco — qui sont irréductibles aux modèles nivélateurs actuellement en vogue dans l'étude des judéo-langues.*

Entre 1302 et 1571, le judéo-provençal a vu son aire de diffusion se restreindre jusqu'au moment où il ne fut plus parlé que dans le cadre étroit des carriero, instituées durant le dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle (Moulinas, 1972 : 25-49; Calmann, 1984 : 25-28; Aslanov, 2002; 2008: 40-41). Là cette langue se mit à évoluer presque en vase clos moyennant un processus de cristallisation linguistique dont on perçoit les traces à travers les quelques textes qui sont à la disposition des chercheurs. À dire vrai, cette évolution est allée de pair avec la relégation du provençal rhodanien au statut de patois à la suite de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Ce développement parallèle de la langue des Juifs et des Gentils en terre pontificale mérite d'être comparé avec les destinées du parler judéo-romain. De l'institution du ghetto de Rome en 1555 à son abolition en 1870 et à son démantèlement partiel en 1885,<sup>1</sup> la langue des Juifs romains, qui est sans doute une variété romaine du judéo-italien plutôt qu'une version juive du parler romain, ne s'est guère rénovée et a reçu fort peu de nouveaux apports venus de l'extérieur. Elle ne s'est pas non plus alignée sur les dynamiques de la langue des Gentils. La preuve en est que le judéo-romain diverge notablement du parler romain commun, lequel constitue lui-même une marque de particularisme linguistique par rapport à l'italien standard.

Je voudrais comparer les deux processus de ghettoisation afin de dresser une typologie de la différence linguistique juive en contexte pontifical. Cette approche comparative permettra de saisir la spécificité de deux langues juives — judéo-provençal comtadin

et judéo-romain — qui ne se laissent pas appréhender par les modèles nivélateurs actuellement en vogue dans l'interlinguistique juive. Une approche comparée des judéo-langues révèle que le critère qui permet de considérer une langue juive comme irréductible à la langue co-territoriale des non-Juifs est la cristallisation d'un système linguistique particulier plutôt que la simple insertion de lexèmes dans le vocabulaire courant. De ce point de vue, le judéo-provençal comtadin et le judéo-romain ne constituent pas des systèmes linguistiques distincts de leurs langues co-territoriales respectives avec lesquelles ils partagent le même diasystème. Néanmoins ces deux parlers qui sont des idiomes marqués par l'identité linguistique juive plutôt que des judéo-langues à proprement parler, peuvent à bon droit passer pour des exemples particulièrement nets de glottogenèse en contexte juif. En effet, la proximité relative et l'intercompréhension toujours possible avec les non-juifs a entraîné la nécessité d'encoder l'idiome moyennant le recours au stock lexical constitué par la langue sainte. On trouve la même corrélation entre homoglossie<sup>2</sup> et cryptolalie en judéo-allemand occidental. Mais dans les terres allemandes, l'emploi d'un registre saturé d'hébraïsmes lexicaux correspondait surtout au sociolecte des marchands de bestiaux plutôt qu'au bien commun de tous les Juifs ruraux (Guggenheim-Grinberg, 1954). Or les variétés encodées du judéo-provençal comtadin et du judéo-romain étaient le lot commun de tous les locuteurs, indépendamment des spécialisations professionnelles. De plus, le cadre urbain dans lequel ces

langues se sont formées et développées ne permet pas de les juger à l'aune des variétés du judéo-allemand occidental, langue dont l'histoire est intimement liée au mode de vie rural ou semi-rural des communautés juives d'Allemagne, d'Alsace ou de Bohême, fortement compromis par des dynamiques positives (émancipation; exode rural) ou éminemment négatives (extermination des Juifs d'Europe). En raison même des conditions dans lesquelles le judéo-provençal comtadin et le judéo-romain se sont développés, loin des autres langues juives et dans une situation de ségrégation physique par rapport à population non juive de leurs villes respectives, ces deux langues juives des États pontificaux méritent d'être étudiées comme une modalité particulière de l'identité linguistique juive.

1. Le double enclavement, frein aux processus de nivellement linguistique

D'ordinaire, les isolats linguistiques se rencontrent dans des vallées reculées, des oasis inaccessibles ou des îles perdues au milieu de l'Océan. Paradoxalement, les carriero du Comtat et le ghetto de Rome ont abrité des langues isolées au beau milieu du tissu urbain. Or les locuteurs du judéo-provençal comtadin et du judéo-romain semblent être plus isolés encore que leurs voisins non juifs des processus de modernisation linguistique qui accompagnèrent la constitution de l'État-nation monolingue. L'enclave pontificale du Comtat ne faisait pas partie du Royaume de France, ce qui freina pendant quelque temps les processus de francisation que l'on voit à l'œuvre dès le XVII<sup>e</sup> siècle dans les grandes villes de Provence et du Languedoc. Certes, la frontière politique entre le royaume de France et les terres pontificales ne faisait pas obstacle à la diffusion du français (Brun, 1923 : 387-404), mais il semble que mis à part quelques individus que leurs affaires appelaient à voyager, les Juifs simples aient été moins exposés au français que la moyenne des habitants des bourgades comtadines. De son côté, la ville de Rome ne devint italienne qu'en 1870, date à laquelle l'institution du ghetto fut abolie. Dans les deux cas, l'annexion à l'État-nation marque la fin de la ségrégation des Juifs dans un quartier insalubre et vétuste et ouvre la possibilité de l'émancipation et de l'intégration sociale.

L'isolement du judéo-provençal comtadin par rapport au français a été mise en scène dans une réplique de la pochade (c'est ainsi que l'appelait Armand Lunel) Harcanot e Barcanot :

Barcanot: *Daberé (sic !) yé en français.*

Harcanot: *Per li feffer d'ascole*

*Ai tchamai doou français sachu une paraoule.*

graphie mistralienne :

Barcanot : *Dabero ié en francés.*

Harcanot : *Per li fefer d'escola*

*Ai jamai dóu francés sachu uno paraulo*

graphie occitaniste :

Barcanot : *Dabera li en francés.*

Harcanot : *Per lei fefer d'escola*

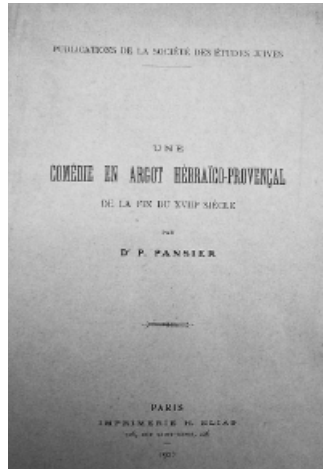
*Ai jamai dau francés sachu una paraula.*

traduction française :

Barcanot : Parle-lui en français.

Harcanot : Par les rouleaux de la synagogue

Je n'ai jamais du français su une parole.



Ce court extrait est triplement instructif. D'abord, il fait apparaître une différence de degré dans l'ignorance du français. Si Barcanot a pu suggérer à son comparse de passer au français, c'est probablement parce que la chose n'était pas impossible à ses yeux. Or Harcanot avoue ne pas connaître cette langue. Comme nous venons de le rappeler, la langue du Royaume commençait déjà à se répandre dans le Comtat. Cette coupure occasionnelle par rapport à la langue officielle de l'État-nation en voie de constitution rappelle la situation linguistique des Juifs du ghetto romain, demeurés hermétiques au toscan longtemps après que cette variété de l'italien fut devenue la langue officielle du Royaume d'Italie.

L'autre enseignement concerne l'auteur présumé de cette pochade (Szajkowski, 1948 : 33), Israël Bédaride (1798-1869), avocat languedocien d'origine comtadine. Si ce notable émancipé s'est plu à mettre en scène de façon grotesque le contraste entre le patois judéo-comtadin et le français, c'est bien parce que la coexistence parfois tumultueuse et confuse entre le provençal prêtait souvent à rire, qu'il s'agisse du judéo-comtadin ou du patois des Gentils. On trouve des échos de ce bilinguisme à géométrie variable tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle (Blanchet, 2000 : 79-82). L'une des manifestations de cet humour translinguistique tient au fait que pour enjoindre Harcanot à parler français, Barcanot emploie le verbe judéo-provençal *dabera* qui, dans d'autres contextes, sert à marquer la transition du provençal au judéo-provençal. On le rencontre notamment dans *Nicolo-Peccavi* d'Armand Lunel dans un passage autobiographique où l'auteur évoque le langage secret de ses grands-parents : *dabere (dabero/ dabera) davar devant (davans) le (lou/ lo) Nar* (Lunel, 1926b : 43 ; Jochnowitz, 1978 : 69). Cette phrase fait apparaître une relexification du provençal sur le mode de l'encodage. En effet, la figure étymologique *dabere davar* peut être considérée comme l'encodage de l'interdiction *diga res* «ne dis rien». En provençal, le mot *res* à lui seul signifie «rien» au terme de l'escamotage du premier élément de la négation *non/ no* dans le passage de l'occitan médiéval à l'occitan moderne. Comme la signification étymologique de

*res* est précisément «chose» (*latin rem*), le meilleur moyen de camoufler ce mot était de le traduire par *davar* qui, outre son sens premier de parole, peut également exprimer la notion de «chose» qui est le sens premier de la négation *res* «rien». Par contamination, l'hébreu calquant le provençal en est venu à conférer une valeur négative à *davar*.

Dans *Harcanot e Barcanot*, l'ironie consiste à employer l'embrasseur *dabere* (*dabero* improprement retranscrit *dabéré* par Szajkowski) non pas pour marquer le passage de la langue commune à la langue secrète mais pour signaler la limite entre le judéo-comtadin et le français.

Le troisième enseignement qui se dégage de ce bref passage concerne précisément l'encodage du provençal en judéo-provençal dans un passage où Harcanot se voit sommé de parler français. Dans cette brève réplique, on trouve au moins trois marques de particularisme linguistique juif comtadin : l'emploi du mot *ascole* (*escolo/escola*) «école» au sens de synagogue ; et l'assourdissement caractéristique de l'affriquée post-alvéolaire [d\_] (Szajkowski, 1948 : 37). Selon Jochowitz (1978 : 70), cette particularité serait due au fait que certains Juifs des *carriero* provenaient d'une région occidentale de la province du Comtat Venaissin où le provençal local se caractérise par la tendance à l'assourdissement des affriquées post-alvéolaires. Le judéo-provençal comtadin se distingue donc de son environnement dialectal immédiat du fait même qu'il a conservé les traces d'une origine géographique légèrement décalée par rapport aux quatre villes d'Avignon, de Cavaillon, de Carpentras et de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Des effets comiques analogues sont mis en œuvre dans les productions théâtrales judéo-italiennes où le contraste entre la langue des Juifs des Gentils est mis en scène de façon grotesque. De façon significative, *Harcanot e Barcanot* et les comédies en judéo-italiens ont été produites après l'ouverture des ghettos quand une partie des Juifs déjà émancipés commença à porter un regard nostalgique sur le monde de ses aïeux (Fortis, 1989 : 17-194).

## 2. L'autre enclavement : la corruption de la langue sainte

Un autre point commun entre la langue des *carriero* et celle du ghetto romain est la propension à corrompre les mots hébreux insérés au lexique au point de les rendre étymologiquement méconnaissables. Dans la plupart des judéo-langues, l'hébreu s'est développé à deux vitesses, c'est-à-dire en tant que langue sainte ou comme élément intégré. Mais la bonne connaissance de la langue sainte fonctionnait souvent comme un garde-fou contre les risques de corruption de l'élément intégré. Dans le Comtat tout comme à Rome, la connaissance de l'hébreu laissait à désirer au sein même de la population masculine. Moyennant quoi, les emprunts de la langue vernaculaire à la langue

sainte évoluaient en toute liberté. C'est si vrai que certains chants paraliturgiques, notamment l'hymne à Rabbi Shim'on Bar Yohai de Rabbi Shim'on Labi, connaissent des réadaptations grotesques de la part des Juifs romains. Il devait en être de même en contexte comtadin.

La coupure entre le superstrat culturel et culturel hébreu et les emprunts occasionnels du vernaculaire à ce registre linguistique est tellement marquée que les lexèmes d'origine hébraïque ont pu évoluer en toute liberté. Cette situation a donné lieu à des monstres linguistiques défiant la sagacité des étymologistes. On se rappelle la liste d'injures qu'Armand Lunel a insérée dans *Nicolo-Peccavi* (Lunel, 1926b : 67). Un certain nombre d'entre elles sont tout à fait méconnaissables. Si *béhen*, *frahun*, *famin*, *manver*, *méfékin*, *talui*, *rhamor* et *rhalosh* se laissent facilement reconduire à *behemah* «animal», *sirahon* «puanteur», *shamen* «gras», *mamzer* «bâtard», *miskén* «misérable», *talui* «pendu», *hamor* «âne», *haroset* «mortier de la Pâque», d'autres sont étymologiquement opaques : *faallu* «fou»; *rhalampaire*; *rhamafeiaïre*; *rhalambouilleur*; *rhastrapouille*. Ces quatre derniers termes sont «à peu près intraduisibles», pour reprendre l'expression d'Armand Lunel, car toute une série de métaplasmes en a brouillé à tout jamais la valeur originelle.

Le parler judéo-romain fournit des parallèles éloquents à cette perte de la motivation étymologique. Ainsi une expression hébraïque comme *be-avonot* «pour les fautes» est devenue *bangavonodde* qui fonctionne comme une exclamation pure, dotée d'une valeur purement expressive et vide de tout contenu sémantique. Un autre exemple de cette occultation du sens est fourni par le nom de nombre 12, exprimé au moyen des lettres de l'alphabet *yod* et *bet*. Dans la bouche des gens simples, cette combinaison *yod beth* est devenue *iorbedde*, nom de code servant à désigner un agent de police, peut-être parce que les gardiens de la paix de la circonscription du ghetto portaient le chiffre 12 sur leur couvre-chef. Mais cette dernière explication n'a rien de certain, tant il est vrai que pour beaucoup de Juifs romains, ce mot est un donné opaque, sans étymologie reconnue.

La dégénérescence de la langue sainte est la conséquence d'une coupure culturelle consécutive à la ghettoïsation. Les Juifs de Rome et des *carriero* étaient isolés non seulement de la langue officielle de l'État-nation en voie de cristallisation, mais aussi de la culture hébraïque qui se développait dans les autres communautés juives, plus exposées aux échanges et mieux connectées aux réseaux transnationaux de diffusion du savoir.

Certes ce cloisonnement connaît quelques exceptions. Ainsi un certain nombre de rabbins qui officierent dans les *carriero* étaient d'origine sépharade orientale (bulgare notamment). Pourtant la nécessité d'importer les rabbins dans les juiveries du Comtat peut précisément être considérée comme une preuve des carences du savoir dans ces communautés atrophiées par le double enclavement dont il a été question ci-dessus. En





Pape Gregoire XI  
(Image internet [www.lessignets.com](http://www.lessignets.com))

contexte judéo-romain, l'isolement était moindre car les États pontificaux des Temps modernes abritaient d'autres communautés juives plus ouvertes

au contact avec les Juifs des autres pays: Bologne, pontificale depuis 1506, a toujours été une plaque tournante entre l'Italie du Nord et l'Italie centrale; le port d'Ancône dans les Marches, qui appartenait aux papes depuis 1532, était ouvert aux horizons levantins; enfin Ferrare, annexée aux États pontificaux en 1598, abritait une communauté hispano-portugaise en relation constante avec les autres diasporas sépharades d'Orient et d'Occident.

### 3. Conclusion

De cette confrontation des deux langues du ghetto en terre pontificale, il ressort que le judéo-provençal comtadin était encore plus isolé que le judéo-romain. En effet, le parler traditionnel des Juifs de Rome, le parler romain des Gentils, la langue officielle de l'État italien et les autres parlers judéo-italiens sont tous des modalités d'une même langue. En revanche, la situation linguistique des Juifs du Comtat fait apparaître au moins deux décalages. Premièrement le provençal dont le judéo-comtadin est une variante juive s'oppose nettement au français. Deuxièmement, les autres communautés juives autochtones du territoire français parlaient traditionnellement des langues qui ne présentaient rien de commun avec l'idiome des carriero. Si le portugais, l'espagnol et le français des marchands portu-

gais de Bordeaux et Bayonne sont encore des langues romanes, que dire du judéo-allemand des Juifs d'Alsace-Lorraine ? Dans la perspective française, le judéo-comtadin n'est qu'un «patois hébraïco-provençal» (c'est ainsi que Lunel le nomme dans la préface d'*Esther de Carpentras*).<sup>4</sup> En contexte italien, en revanche, le judéo-romain, tout isolé qu'il était, pouvait néanmoins être considéré comme une variété romaine du judéo-italien, lequel n'est en somme qu'une modalité parmi d'autres de la vitalité des dialectes dans l'horizon sociolinguistique transalpin. En vertu de la continuité qui se manifeste entre le judéo-romain, le romain, l'italien standard romanisé et l'italien standard, des marques de la différence linguistique peuvent subsister de nos jours encore même chez les Juifs romains émancipés. En revanche, les souvenirs du judéo-comtadin qui peuvent encore résonner dans la mémoire juive comtadine apparaissent comme des incrustations lexicales dans le corps du français régional du Midi. Entre ces lexèmes judéo-comtadins qui sont le plus souvent des mots hébreux déformés et le français, il manque une instance intermédiaire qui n'est autre que la variété juive du provençal comtadin. Malheureusement, ces deux modalités de l'identité occitane ont pratiquement disparu de l'horizon linguistique provençal, ce qui condamne les derniers vestiges de l'identité linguistique juive comtadine à ne plus constituer que des témoins erratiques d'une langue perdue. ■

#### NOTES

<sup>1</sup> Sur l'histoire du ghetto de Rome, voir Berliner (1992 : 165-336).

<sup>2</sup> Sur ce terme, voir Cohen (1985 : 258-260).

<sup>3</sup> Cité d'après Szajkowski (1948 : 16).

<sup>4</sup> Lunel (1926a : 16).

Art de Titus (détail), Rome



#### Bibliographie.....

ASLANOV Cyril (2002), «Judéo-provençal médiéval et chuadit : essai de délimitation», *La France latine (Revue d'Études d'Oc)*, 134, p. 103-122.

— (2008), «Yosef Caspi entre Provenza y Sefarad», *Hispania Judaica • Bulletin*, 6, p. 33-42.

BERLINER Abraham (1992), *Storia degli Ebrei di Roma dall' antichità allo smantelamento del ghetto*, édition italienne révisée par Aldo Audisio, Milan, Rusconi.

BLANCHET Philippe (2000), «Du provençal au français, pratiques linguistiques et sentiments d'appartenance entre assimilation et résistance : Étude comparative d'attestations anciennes (XVIe-XIXe s.) et contemporaine», dans : Colette Dubois, Jean-Michel Kasbarian et Ambroise Quéfélec (éds.), *L'expansion du français dans les Suds — Hommage à Daniel Baggioni (Actes du colloque d'Aix-en-Provence — Mai 1998)*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 77-90.

BRUN Auguste (1923), *Recherches historiques sur l'introduction dans les provinces du Midi, Paris, Honoré Champion*.

CALMANN Marianne (1984), *The Carrière of Carpentras*, Oxford-New York, Oxford University Press.

COHEN David (1985), «The Arabic Dialects Spoken by North African Jews», dans : Joshua Fishman (éd.), *Readings in the Sociology of Jewish Languages*, Leyde, E.J. Brill, 1985, p. 246-260.

FORTIS Umberto (1989), *Il ghetto in scena : teatro giudeo-italiano del Novecento : Storia e testi*, Rome, Carucci.

GUGGENHEIM-GRINBERG Florence (1954), «The Horse Dealers' Language of the Swiss Jews in Endingen and Lengnau», dans : Uriel Weinreich (éd.), *The Field of Yiddish: Studies in Language, Folklore, and Literature*, New York, Linguistic Circle of New York, 1954, p. 48-62.

JOCHNOWITZ George (1978), «Judeo-Romance Languages», dans : Herbert H. Paper (éds.), *Jewish Languages: Themes and Variations (Proceedings of Regional Conferences of the Association for Jewish Studies Held at the University of Michigan and New York University in March-April 1975)*, Cambridge, MA, Association for Jewish Studies, p. 65-77.

LUNEL Armand (1926a), *Esther de Carpentras ou le carnaval hébraïque*, Paris, Gallimard.

— (1926b), *Nicolo-Peccavi ou l'Affaire Dreyfus à Carpentras*, Paris, Gallimard.

MOULINAS René (1981), *Les juifs du pape en France*, Paris, Les Belles Lettres.

SZAJKOWSKI Zo\_a (1948), *The Language of the Jews in the Four Communities of Comtat Venaissin*, New York, Yivo, 1948.